



5 septembre 2013

PRV

Les salariés du collectif du PRV ont été régularisés officiellement lundi au local CGT. Nous sommes très heureux que ces femmes et hommes aient pu obtenir réparation.

Cette affaire qui n'aurait pas du en être une, nous oblige à penser que la lutte collective est bel et bien la seule chose qui a permis d'aboutir au résultat que l'on connaît.

UPA

Vous êtes nombreux à nous interpellier sur le fait qu'il n'est plus possible de convertir les UPA dans les CTI. Pour nombre d'anciens, ce déblocage permettait de mettre au bout des 75% de la DACS.

Seule la CGT est intervenue sur ce sujet lors des derniers CE. La direction ne nous a toujours pas répondu et vos élus CGT l'ont même trouvée embarrassée et nous nous posons beaucoup de questions !!

Les seules choses qui sont sûres pour nous :

La direction se sert de l'« accord compétitivité » pour expliquer que cet accord prend le dessus sur tous les autres accords. C'est pour cette raison que la CGT Renault est actuellement au tribunal.

La CGT a reçu la note d'application bien après que le déblocage ne soit plus possible.

Nous sommes étonnés que la section syndicale CGC qui avait eu l'information par la direction ait omis d'alerter les salariés sur ce sujet préférant donner l'info aux petits copains. On ne peut pas parler tout le temps de la CGT et faire son boulot de syndicaliste en même temps !!

La CGT Renault Sandouville étudie actuellement le type d'action à mener à ce sujet. Nous avons prouvé par le passé que la CGT ne rigole pas avec ces attitudes méprisantes. Affaire à suivre ...

ACTIVITES

L'accord compétitivité devant éclaircir l'horizon en termes de pérennité de l'emploi et des sites, hélas à Sandouville, c'est toujours la même logique : recours au chômage partiel pour masquer l'incapacité de nos dirigeants à trouver des solutions.

3 jours au mois de septembre, la semaine 44 plus ou moins annoncée dans les couloirs et bien des dates pour gérer la fin de l'année.

Cette situation pose bien des problèmes aux salariés. Pertes de salaires pour les non forfaités, pression de la direction pour obliger les forfaités à prendre des CTI. Les ETAM et cadres sont inquiets quant à l'avenir du site, du « comment ils seront contraints à la mutualisation ou à la mobilité (interne ou externe) », les 25% de réduction de la MOS n'est pas vraiment un élément réjouissant.

Nous invitons le directeur à se battre davantage pour accélérer la montée en cadence du V.U plutôt que de mesurer les allées vertes aux pieds de la reine mère.

RETRAITE

DERNIERES CONCERTATIONS SUR LA REFORME DES RETRAITES



Le 10 septembre, journée d'action pour travailler et vivre mieux, MOBILISONS NOUS

Les gouvernements changent mais les objectifs sont toujours identiques. Quand la droite est au pouvoir, on peut comprendre qu'elle remette en cause nos acquis mais quand les réformes sont annoncées par des politiques soi disant de « gauche », les mêmes qui défilaient avec les salariés lors des dernières grèves, avouons que la pilule est difficile à avaler.

- ✓ **REFUSONS DE CONFONDRE** allongement de la durée de vie et espérance de vie en bonne santé !
- ✓ **REFUSONS LES CADEAUX** d'exonération de cotisations patronales qui rognent toujours et toujours la garantie de nos prestations sociales !
- ✓ **REFUSONS LES DELOCALISATIONS** qui privent d'emplois des millions de personnes qui ne peuvent plus cotiser !

LA REFORME EN PREPARATION AMPLIFIE LES REFORMES PRECEDENTES, C'EST INACCEPTABLE !



Depuis 1993, les gouvernements successifs ont imposé 6 grosses contre-réformes :

- **allongement de la durée de cotisation**, de 37,5 années avant 1993 à 41,5 ans pour les personnes nées à partir de 1955, avec la réforme de 1993
- **prise en compte des 25 meilleures années de salaires** (au lieu des 10 meilleures avant 1993), dans le calcul de la pension Sécurité sociale. Encore avec la réforme de 1993. Ce qui a eu pour effet de prendre en compte de très mauvaises années dans le calcul du " salaire moyen ", surtout pour les femmes et les travailleurs à temps partiel.
- **indexation des pensions de retraite versées sur les prix et non plus sur les salaires**, toujours avec la réforme de 1993. Les prix ayant évolué moins vite que le salaire moyen, les pensions de retraite ont perdu de leur valeur relative. **Résultat : depuis 1992, les pensions n'ont progressé que de 40,9% quand le salaire moyen a progressé de 66,41%**. Soit un manque à gagner énorme pour les retraités.
- **instauration de la " décote " pour les salariés partant à la retraite sans avoir cotisé tous leurs trimestres** (et de la surcote pour ceux travaillant au-delà de l'âge légal de départ à la retraite).
- **baisse du rendement** (rapport entre la pension versée et la cotisation versée) **de la retraite complémentaire ARRCO** (régime pour l'ensemble des salariés du privé). Son rendement est passé de 9,6% en 1990 à 6,6% en 2009. A cela vient de s'ajouter, depuis cette année et pour les prochaines années, la mise en place d'une évolution de la pension versée qui se fera en dessous de l'inflation.
- **recul de 60 à 62 ans de l'âge de départ en retraite** (et de 65 à 67 ans de l'âge permettant de percevoir une pension sans décote, pour ceux et celles qui ont travaillé

mais qui n'ont pas tous leurs trimestres de cotisation), avec la réforme de novembre 2010. Pourtant, la majorité des salariés sont au chômage à 60 ans, ce qui fait que cette “ économie ” pour les caisses de retraite... augmente les dépenses de l'assurance chômage !

IL EST URGENT D'AGIR POUR :

- le retour du droit à une retraite complète à 60 ans,
- le départ anticipé dès 55 ans pour les salariés ayant subi des travaux pénibles, avec une retraite complète, sans décote ni abattement
- le retour aux 37,5 années de cotisations pour ouvrir le droit à une retraite complète
- la validation des années d'étude et des périodes de précarité subies
- une retraite qui garantit un taux de remplacement à hauteur de 75% minimum du salaire d'activité, indexé sur le salaire moyen et pas de pension inférieure au SMIC revendiqué par la CGT (1 700 euros)
- un retour à un calcul de la pension sur les 10 meilleures années pour les salariés du privé, ainsi qu'à une indexation des salaires portés au compte sur le salaire moyen
- soumettre à cotisations tous les éléments de rémunération (intéressement, participation aux bénéfices...) pour qu'ils constituent des droits pour la retraite à venir.

POUR FINANCER LES RETRAITES, LA CGT A DES PROPOSITIONS :

- augmenter les salaires (et donc les rentrées de cotisations). Ce qui signifie la remise en cause du “ blocage ” des salaires et de la “ modération salariale ”, acceptés par exemple par les signataires de l'Accord de compétitivité chez Renault
- supprimer les exonérations des cotisations sociales accordées au patronat, alors que les cotisations sont une partie de notre salaire
- augmenter le niveau des cotisations patronales qui n'ont pas augmenté depuis 20 ans
- interdire les licenciements. **Cent mille emplois de plus, ce serait 2,5 milliards de cotisations en plus pour la Sécurité sociale**
- progresser vers l'égalité salariale femmes-hommes, que tout le monde prétend appeler de ses vœux. Dès 2015, ce serait au moins 5 milliards de recettes supplémentaires pour les retraites chaque année, plus de 10 milliards dès 2020, soit plus de la moitié du déficit annoncé pour 2020 (20 milliards).

TOUS ENSEMBLE LE MARDI 10 SEPTEMBRE, PRÉPARONS NOUS À RÉUSSIR UNE VÉRITABLE DÉMONSTRATION DE FORCE

Ce sera le meilleur moyen de préparer l'indispensable épreuve de force, si le gouvernement persiste dans sa volonté de soumettre au vote du parlement son projet de réforme des retraites. **Profitions de nos JNT pour manifester :**

**LE HAVRE : 10h00 à Franklin ; ROUEN : 10h00 cours Clémenceau ;
DIEPPE : 10h30 gare SNCF ; FECAMP : 14h30 ancien hôpital ;
LILLEBONNE : 14h30 théâtre romain.**